

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 19 janvier 2026, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Denis Fortin, conseiller

Sonia Lachaine, conseillère

Sébastien Lavoie, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Léanne Sanche, conseillère

et

Michel Deslauriers, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2026-01-004

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour est mise à la disposition du public présent.

2026-01-005

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 DÉCEMBRE 2025, DU 15 DÉCEMBRE 2025 ET DU 12 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025 et des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2025 et le 12 janvier 2026 au moins soixante-douze heures avant cette séance, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2025 et du 12 janvier 2026 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2026-01-006 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 19 janvier 2026, au montant de 1 214 140.15\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2026-01-007 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux gouvernements fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia ou toutes autres institutions

CNESST

Desjardins Assurances (assurances collectives)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courier Purolator Ltée

GLS Logistics systems Canada LTD

Québec 9079-9149 inc. (Déneigement - secteur bas et secteur haut)

Hydro-Québec

Bell Mobilité inc.

Néopost Canada Ltée (machine postale)

PG Solutions

Télébec Ltée

Services sécurité ADT
Bureautech
Groupe CLR
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solutions Informatiques
Me Mathieu Laporte
Me Denis Dubé
Fédéral Express Canada LTD
Assurances
Transport Inter-Nord
Chronomètre
Grader's Pro
Services de sécurité ADT (Telus)
CTAL (Internet Centre de santé)

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la SQ
MRCAL (quotes-parts) et ententes intermunicipales
RIDL (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt

ADOPTÉE

2026-01-008

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE toutes taxes, compensations et les comptes divers qui sont dus à la Municipalité de Ferme-Neuve et qui ne lui ont pas été payés à l'expiration du délai au cours duquel ils devaient l'être, produisent des intérêts au taux de 5% l'an et des pénalités de 5% l'an calculés quotidiennement et ce, pour l'année 2026 et les années antérieures.

ADOPTÉE

2026-01-009

AIDE FINANCIÈRE - CENTRE PROMOSANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 725.00\$ plus les taxes applicables pour 2026 au Centre Promosanté afin de favoriser les activités du Centre de jour pour les aînés.

QUE cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire #02-62900-971.

ADOPTÉE

2026-01-010

BUDGET RÉVISÉ 2025 ET BUDGET 2026 - OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2025 et le budget 2026 de l'Office d'habitation des Laurentides du 2 décembre 2025, tels que déposés.

ADOPTÉE

2026-01-011

CONTRAT DE FOURRIÈRE - CENTRE CANIN LE REFUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de la fourrière du Centre Canin Le Refuge à Lac-Saguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu l'offre de services du Centre Canin Le Refuge pour l'année 2026 au montant de 3 395.00\$ plus les taxes applicables.

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente avec le Centre Canin Le Refuge.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2026-01-012

ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ÉTÉ 2026

ATTENDU que la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec pour le soin des municipalités désirant obtenir les services pour la période estivale 2026;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve désire être porteuse du dossier « cadets » pour les municipalités participantes de la MRC d'Antoine-Labelle et de l'intérêt pour recevoir deux cadets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte d'adhérer et de bénéficier de la mise en place d'une équipe de cadets sur son territoire pour la saison estivale 2026.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve soit porteuse du dossier « cadets » pour les municipalités participantes de la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à refacturer la participation financière requise de 15 300.00\$ pour deux cadets en parts égales entre les municipalités participantes.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente avec la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2026.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2026-01-013

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2025 - MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-257 adoptée le 23 août 2021 par le conseil municipal quant au renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-827 adoptée le 11 décembre 2023 par le conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve quant au renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont à la recherche de solutions pour conclure une entente pérenne pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties en suivant les mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la population de chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle a bénéficié desdits équipements et activités à caractère supralocal en 2025;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent que pour la durée de ce renouvellement, le kiosque d'information touristique de Mont-Laurier, le Centre d'exposition et l'aéroport de Mont-Laurier ne soient pas des équipements à caractère supralocal et qu'ils sont à la charge de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent, pour la durée de ce renouvellement, le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du Centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RENOUVELER l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal signée entre les parties en 2015 incluant l'annexe signée en 2017 et renouvelée en 2021, 2023 et 2024 suivant les mêmes termes pour l'année 2025.

Nonobstant le paragraphe précédent, dans l'éventualité où les parties signeraient une nouvelle entente, les termes de celle-ci prévaudront et seront appliqués rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

La présente résolution fait foi de signature à l'entente.

ADOPTÉE

2026-01-014

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2025 - FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée entre la Municipalité de Ferme-Neuve et les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en 2015;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente intermunicipale relativement au Centre sportif Ben-Leduc à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT le comité de négociation désigné par 10 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville de Mont-Laurier et la Municipalité de Ferme-Neuve relativement au partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE RENOUVELER l'entente intermunicipale relativement au Centre sportif Ben-Leduc à caractère supralocal signée entre les parties en 2015 et renouvelée en 2021, 2023, 2024 suivant les mêmes termes pour l'année 2025.

QUE la présente résolution fait foi de signature à l'entente.

ADOPTÉE

2026-01-015 ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE - RECONNAISSANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte la politique interne de reconnaissance, telle que déposée.

ADOPTÉE

2026-01-016 ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE - CONFIDENTIALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte la politique interne de confidentialité, telle que déposée.

ADOPTÉE

2026-01-017 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2026

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés(es) à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal proclame la date du 13 mars comme étant la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

ADOPTÉE

2026-01-018

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 4 157 829\$ - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides un emprunt temporaire de 4 157 829\$ pour le règlement numéro 214 décrétant une dépense de 4 157 829\$ et un emprunt de 4 157 829\$ pour réaliser les travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE

2026-01-019

MANDAT À BORÉAL ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à mandater Boréal ArpentEURS-Géomètres, pour fins d'expertise, dans le dossier 560-17-002562-251.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2026-01-020

EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Mélissa Dostaler-Brosseau au poste de coordonnatrice au service de l'urbanisme.

QUE sa date d'entrée en fonction soit le 5 janvier 2026.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2026-01-021

CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE DES FINANCES

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente intervenue relativement au contrat de travail de la directrice des finances.

ADOPTÉE

2026-01-022

CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET DE RÉGISSEUR DE BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier à temps complet de régisseur de bâtiments et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2026-01-023

CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET D'ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier à temps complet d'adjointe au service de l'urbanisme et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2026-01-024

CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET DE MÉCANICIEN ET RESPONSABLE DE L'APPROVISIONNEMENT MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier à temps complet de mécanicien et responsable de l'approvisionnement mécanique et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2026-01-025

CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET DE TECHNICIEN EN LOISIRS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier à temps complet de technicien loisirs et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2026-01-026

ABOLITION DU POSTE RÉGULIER SAISONNIER D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ABOLIR le poste régulier saisonnier d'adjointe administrative au service des loisirs.

ADOPTÉE

2026-01-027

CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER SAISONNIER D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT D'UNE DURÉE DE CINQ (5) MOIS PAR ANNÉE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative du service de l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste régulier saisonnier d'inspecteur en bâtiment et en environnement d'une durée de cinq (5) mois et de procéder à son affichage.

ADOPTÉE

2026-01-028

ABOLITION DU POSTE RÉGULIER SAISONNIER D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT D'UNE DURÉE DE HUIT (8) MOIS PAR ANNÉE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restructuration administrative au service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ABOLIR le poste régulier saisonnier d'inspecteur en bâtiment et en environnement d'une durée de huit (8) mois par année.

ADOPTÉE

2026-01-029

DÉPART À LA RETRAITE DE M. MICHEL DESLAURIERS, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le départ à la retraite de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint en date du 30 juin 2026.

QUE le conseil municipal tient à remercier, de façon toute particulière, Monsieur Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, pour son engagement exceptionnel et pour ses loyaux services rendus au sein de la Municipalité de Ferme-Neuve et lui souhaite une belle et longue retraite.

ADOPTÉE

2026-01-030

**OFFRE DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES -
M. MICHEL DESLAURIERS**

CONSIDÉRANT l'offre de services administratifs et techniques de Monsieur Michel Deslauriers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et la juge conforme aux besoins de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2026, Monsieur Michel Deslauriers agira à titre de consultant externe auprès de la Municipalité de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services administratifs et techniques de Monsieur Michel Deslauriers.

QUE cette offre prenne effet le 1^{er} juillet 2026, date à laquelle Monsieur Michel Deslauriers agira en tant que consultant externe pour la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2026-01-031

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-01 DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL) POUR LE REMPLACEMENT DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT AUTONOME (APRIA)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt 2026-01 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL) pour le remplacement des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA), tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-01-032

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE - 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée relativement au 1^{er} Rang de Wurtele – Phase 2.

ADOPTÉE

2026-01-033

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - EXCAVATRICE COMPACTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître des travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat d'une excavatrice compacte.

ADOPTÉE

2026-01-034

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - REMORQUE À BENNE BASCULANTE

Il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître des travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat d'une remorque à benne basculante.

ADOPTÉE

2026-01-035

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - CAMION LÉGER USAGÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître des travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat d'un camion léger usagé.

ADOPTÉE

2026-01-036

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - FOURNITURE, TRANSPORT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Steve Dumoulin, contremaître des travaux publics, à aller en appel d'offres pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE

2026-01-037

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, d'aller en appel d'offres pour le contrôle des matériaux relativement au 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

ADOPTÉE

2026-01-038

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT DE BÉTON POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS

Il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat de béton pour la réfection de trottoirs.

ADOPTÉE

2026-01-039

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-26-V-07 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 94 991,60\$ plus les taxes applicables relativement au contrat FN-26-V-07 pour la surveillance des travaux - 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement-sécurisation.

ADOPTÉE

2026-01-040

PLANIFICATION DES TRAVAUX AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intervenue entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier les travaux à réaliser durant l'été 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la planification et la réalisation des travaux suivants en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'été 2026:

1. Balayage et nettoyage de chaussées, soit:

- 6^e Avenue
- 12^e Rue
- 12^e Avenue
- Une partie de la 22^e Avenue
- 11^e Rue

2. Tonte et fauchage le long des routes 309 et 311 sur le territoire des municipalités suivantes:

- Mont-Laurier
- Ferme-Neuve
- Mont-Saint-Michel
- Sainte-Anne-du-Lac
- Lac-Saint-Paul

3. Travaux de marquage ponctuel pour les municipalités de:

- Ferme-Neuve
- Chute-Saint-Philippe
- Lac-Saint-Paul

4. Nettoyage des puisards et des regards pluviaux.

QUE le conseil municipal autorise le service des travaux publics à assurer la gestion des travaux de marquage et à procéder à la réalisation des autres travaux ci-haut mentionnés.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-01-041 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN COM-01

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 091 621 a déposé une demande de modification règlementaire afin d'ajouter l'usage « Unifamiliale isolée » en zone COM-01;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire augmenter les logements sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Léanne Sanche et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « Unifamiliale isolée » en zone COM-01.

ADOPTÉE

2026-01-042 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RESTAURATION DU TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à aller en appel d'offres pour la réalisation de plans et devis pour la restauration du terrain de tennis.

ADOPTÉE

2026-01-043 OFFRE DE SERVICES DE ROYAL PYROTECHNIE - SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 20 JUIN 2026 DANS LE CADRE DU 125^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Royal Pyrotechnie au montant de 9 000.00\$ plus les taxes applicables pour la tenue d'un spectacle pyrotechnique le 20 juin 2026 dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Madame Eve Lamoureux-Cyr, directrice des loisirs soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le fonds réservé pour le 125^e anniversaire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2026-01-044 MODIFICATIONS - ENTENTE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
« LES LIBELLULES »**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve et le Club de patinage artistique « Les Libellules » ont conclu une entente, soit un bail pour la location de glace et un mandat afin de percevoir les inscriptions pour le Club de patinage artistique « Les Libellules »;

CONSIDÉRANT que ladite entente et le mandat prennent fin le 31 août 2026;

CONSIDÉRANT que l'entente et le mandat prévoient, qu'à défaut d'un avis écrit transmis au moins six (6) mois avant son échéance, ils se renouvellent automatiquement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite apporter des modifications aux conditions de l'entente et du mandat et ne désire pas que ceux-ci soit renouvelés automatiquement;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de transmettre un avis écrit au Club de patinage artistique « Les Libellules » dans les délais prévus à l'entente et au mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'entente et le mandat intervenus entre la Municipalité de Ferme-Neuve et le Club de patinage artistique « Les Libellules » ne soient pas automatiquement renouvelés lors de l'échéance le 31 août 2026 afin de pouvoir en modifier les conditions.

QUE le conseil municipal autorise la transmission d'un avis écrit au Club de patinage artistique « Les Libellules » conformément aux dispositions de l'entente et du mandat et ce, au moins six (6) mois avant la date d'échéance afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE

2026-01-045

MODIFICATIONS - ENTENTE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR MONT-LAURIER ET FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve et l' Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve ont conclu une entente, soit un bail pour la location de glace et un mandat afin de percevoir les inscriptions pour l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que ladite entente et le mandat prennent fin le 31 août 2026;

CONSIDÉRANT que l'entente et le mandat prévoient, qu'à défaut d'un avis écrit transmis au moins six (6) mois avant son échéance, ils se renouvellent automatiquement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite apporter des modifications aux conditions de l'entente et du mandat et ne désire pas que ceux-ci soit renouvelés automatiquement;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de transmettre un avis écrit à l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve dans les délais prévus à l'entente et au mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'entente et le mandat intervenus entre la Municipalité de Ferme-Neuve et l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve ne soient pas automatiquement renouvelés lors de l'échéance le 31 août 2026 afin de pouvoir en modifier les conditions.

QUE le conseil municipal autorise la transmission d'un avis écrit à l'Association du hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve conformément aux dispositions de l'entente et du mandat et ce, au moins six (6) mois avant la date d'échéance afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE

2026-01-046

RÉSILIATION - ENTENTE COMITÉ DES FÊTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve et le Comité des fête ont conclu une entente relative à l'organisation et l'administration des activités de loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que le Comité des fêtes ne s'est pas conformé aux règles de ladite entente;

CONSIDÉRANT que cette entente prend fin le 31 août 2026 et qu'il est prévu, qu'advenant violation par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, ladite entente peut être résiliée de plein droit par un avis écrit de trente (30) jours;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de transmettre un avis écrit au Comité des fêtes dans les délais prévus à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'entente intervenue entre la Municipalité de Ferme-Neuve et le Comité des fêtes soit résiliée.

QUE le conseil municipal autorise la transmission d'un avis écrit au Comité des fêtes conformément aux dispositions de l'entente afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE

2026-01-047

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE AUX ACTIVITÉS DU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE (PRMD) - SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT que des activités d'initiation au ski de fond et à la raquette sont offertes par le Parc régional Montagne du Diable (PRMD) durant une journée lors de la semaine de relâche scolaire;

CONSIDÉRANT que ces activités visent à favoriser, entre autres, l'activité physique et les saines habitudes de vie.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite participer aux activités offertes par le Parc régional Montagne du Diable en assurant le transport des participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sonia Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à assurer le transport des participants pour se rendre au Parc régional Montagne du Diable (PRMD) afin qu'ils puissent participer à l'initiation au ski de fond et à la raquette durant une journée lors de la semaine de relâche scolaire.

QUE les dépenses liées au transports soient prises au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2026-01-048

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 213 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 214 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 157 829\$ ET UN EMPRUNT DE 4 157 829\$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 214 décrétant une dépense de 4 157 829\$ et un emprunt de 4 157 829\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 214 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 157 829\$ ET UN EMPRUNT DE 4 157 829\$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU 1^{ER} RANG DE WURTELE - PHASE 2

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 214 décrétant une dépense de 4 157 829\$ et un emprunt de 4 157 829\$ pour réaliser des travaux de réfection de chaussée du 1^{er} Rang de Wurtele - Phase 2.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 000\$ ET UN EMPRUNT DE 310 000\$ POUR RÉALISER LA RECONSTRUCTION DU PONT H064-047 WINDIGO

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 215 décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 310 000\$ pour réaliser la reconstruction du pont H064-047 Windigo.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 000\$ ET UN EMPRUNT DE 310 000\$ POUR RÉALISER LA RECONSTRUCTION DU PONT H064-047 WINDIGO

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 215 décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 310 000\$ pour réaliser la reconstruction du pont H064-047 Windigo.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2026-01-049 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 19 janvier 2026 soit levée. Il est 20h52.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

MICHEL DESLAURIERS,
Greffier-trésorier adjoint et
directeur général adjoint

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse